Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
084-248400285-20261015-2026-075-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes Sud Luberon

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : 05/10/2026
Date d'affichage : 05/10/2026

Nombre de membres : 41
Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 33
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 40

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures et trente-cinq minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François LOVISOLO.

Présents : M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, M. Marc JAUBERT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN-CURNIER, Mme Michèle REYNIER, M. Grégory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, Mme Hélène THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Grégory VANDERSOUPEL, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE.

Procurations : M. Jean-Marc BRABANT à Mme Martine KOSTRZEWA, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT à M. Michel AURIOL, M. François-Xavier GUIS-SPENGLER à M. Jean-François LOVISOLO, Mme Nathalie LEBOUC à Mme Emma LEON, Mme Carol PIZZALA à M. Grégory VANDERSOUPEL, M. Robert TCHOBDRENOVITCH à Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL à Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC.

Absents et excusés : M. Jean-Marc BRABANT, Mme Marie-Joëlle GUEGUENIAT, M. François-Xavier GUIS-SPENGLER, Mme Nathalie LEBOUC, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, M. Adrien VOGEL.

Mme Emma LEON est nommée secrétaire de séance.

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n° 2026-075
Régularisation Budget général 2026 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Jean-François LOVISOLO

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-11 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2025-122 en date du 18 décembre 2025 actant le budget primitif du budget général 2026 ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2026-058 en date du 25 juin 2026 portant adoption du budget supplémentaire 2026 – Budget général 2026 ;
Vu le budget,

Considérant ce qui suit :

L'objet de cette délibération est l'adaptation des crédits de dépenses et de recettes aux changements qui sont intervenus en cours d'année.

1) Présentation générale de la DM

BUDGET GENERAL	BP 2026 + BS 2026	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 918 577,86	152 033,23	13 070 611,09
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 918 577,86	152 033,23	13 070 611,09
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 427 933,60	- 124 564,79	5 303 368,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 427 933,60	- 124 564,79	5 303 368,81
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

2) Le fonctionnement

BUDGET GENERAL		BP 2026 + BS 2026	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 918 577,86	152 033,23	13 820 480,00
011	Charges à caractère général	3 405 727,23	83 200,00	3 488 927,23
012	Charges de personnel	2 650 922,00	12 000,00	2 662 922,00
65	Autres charges de gestion courante	604 662,80	49 000,00	653 662,80
66	Charges financières	100 736,64	7 833,23	108 569,87
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 918 577,86	152 033,23	13 820 480,00
013	Atténuations de charges	43 800,00	1 000,00	44 800,00
74	Dotations subventions et participations	1 523 559,86	144 824,65	1 668 384,51
75	Produits de gestion courante	72 775,00	6 208,58	78 983,58
Equilibre Global		0,00	0,00	0,00

a) En dépenses :

011 – Charges caractère général :
Divers frais non prévus (frais d'avocat dans le cadre d'une enquête interne, gardien la Bonde période estivale, travaux d'entretien du camping et travaux de sécurisation de la Bonde)
012 – Charges de personnel :

Recrutement d'une apprentie comptable (09/2026) pour palier le départ à la retraite d'un agent (12/2026) / valorisation intérim DGS assuré en interne

065 – Autres charges de gestion courante :

Condamnation affaire architecte siège / abonnement logiciel e-convocation

66 – Charges financières

Intérêts emprunts la Bonde et camping

a) <u>En recettes :</u>

013 – Atténuations de charges

Ajustement prévisions budgétaires en fonction des recettes perçues

74 – Dotations subventions et participations

Diverses subventions : Espace VTT Luberon (département), Fonds vert Co voiturage (Etat), solde subvention Contrat d'Objectif Territorial COT (ADEME), Bonus ingénierie CTG (CAF)

75 – Produits de gestion courante

Divers loyers

3) L'investissement

BUDGET GENERAL		BP 2026 + BS 2026	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 427 933,60	-124 564,79	5 303 368,81
10000	Opérations d'équipement	4 157 747,09	-146 396,79	4 011 350,30
16	Emprunts et dettes assimilées	487 729,00	36,00	487 765,00
041	Opérations patrimoniale	67 397,77	21 796,00	89 193,77
RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 427 933,60	-124 564,79	5 303 368,81
10	Dotations fonds divers et réserves	730 319,97	-178 829,56	551 490,41
13	Subventions d'équipements	243 243,01	32 468,77	275 711,78
041	Opérations patrimoniale	67 397,77	21 796,00	89 193,77
Equilibre Global		0,00	0,00	0,00

a) <u>En dépenses :</u>

10000 – Opérations d'équipements :

Arrêt divers projets : annulation diverses études pour la crèche de la Bastide des Jourdans, et le photovoltaïque, annulation d'un AMO pour le camping, et un AMO pour le musée de la Vannerie

16 – Emprunts et dettes assimilées :

Remboursement caution

041 – Opérations patrimoniale :

Correction imputation immobilisation

b) <u>En recettes :</u>

10 – Dotations fonds divers et réserves :

Ajustement prévisions budgétaires en lien avec la Loi de Finances 2026 : le FCTVA des opérations 2026 sera perçu en 2027. Il s'agit ici d'annuler le FCTVA des opérations 2026 initialement prévu au BP 2026.

13 – Subventions d'équipements :

Diverses subventions (CAF, FIPHFP)
041 – Opérations patrimoniale :
Correction imputation immobilisation

Après avoir rappelé que le budget primitif est un acte de prévision, voté au niveau du chapitre globalisé en section de fonctionnement, et par opération en section d'investissement.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la décision modificative n°1 au budget général 2026 telle que présentée en pièce jointe et proposée ;
- **De dire** que l'équilibre global du budget, après décision modificative n°1, s'établit ainsi :

BUDGET GENERAL	BP 2026 + BS 2026	DM N1	BUDGET TOTAL
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 918 577,86	152 033,23	13 070 611,09
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 918 577,86	152 033,23	13 070 611,09
SOLDE DE SECTION	-	-	-
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 427 933,60	- 124 564,79	5 303 368,81
RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 427 933,60	- 124 564,79	5 303 368,81
SOLDE DE SECTION	-	-	-
Equilibre Global	0	0	0

- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance
Mme Emma LEON

Le président
M. Jean-François LOVISOLO

Le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.